



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENTREPRISES DE SERVICES A LA PERSONNE :

Nouveau front commun des organisations syndicales face à l'annonce d'une opposition à l'extension de 2 accords dont celui sur les salaires

Les 4 organisations syndicales de salariés de la branche des entreprises de services à la personne ont quitté la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) face à la situation inacceptable dans laquelle les salariés sont plongés.

En effet, après une négociation salariale rocambolesque de plus de 7 mois et la signature de 2 accords présentés par la Fédésap et la FFEC pour augmenter les minimas de salaires ainsi que l'indemnité kilométrique (IK) et la prime ancienneté, les 2 autres organisations patronales représentatives dans la branche ont annoncé officiellement aux organisations syndicales de salariés leur intention de s'opposer à l'extension de ces 2 accords.

Cette annonce d'opposition par la FESP et le SYNERPA est accompagnée d'un chantage pour faire signer des accords qui proposent seulement quelques centimes de moins sur les minimas de salaires et à peine 2 centimes en moins par IK mais qui va maintenir pendant des mois les salariés à des niveaux de rémunération inacceptables. Cette attitude est jugée irresponsable par les représentants des salariés surtout en cette période qui voit notamment le prix de l'essence passer largement les 2€ du litre et qui laissera les IK à un minimum de 0,22€ du km.

Ces procédés indignes de 2 organisations patronales détruisent les avancées obtenues auprès de la Fedesap et de la FFEC par les 4 organisations de salariés représentatives dans la branche et laissent les 4 niveaux de rémunération de la branche sous le SMIC.

La CFDT, CFTC, CGT et FO demandent à la Direction Générale du Travail de prendre la présidence de la CPPNI afin de permettre une négociation loyale et dans le respect des salariés de la branche.

Par ailleurs, l'intersyndicale en appel au gouvernement pour mettre la pression sur les 2 organisations patronales citées et affiliées au Medef qui bénéficient d'aide publique mais qui ne permettent pas aux salariés de vivre décemment de leur travail.

Contact CFDT Services : Aurélie FLISAR, Secrétaire Nationale, flisara@cfdt-services.fr, 06 34 48 59 03

Contact CFTC : Aline MOUGENOT, Secrétaire Fédérale Adjointe, amougenot@cftc-santesociaux.fr, 06.18.54.52.85

Contact CGT : Stéphane FUSTEC, Conseiller fédéral, fustec@free.fr, 06.13.61.28.86

Contact FGTA-FO : Stéphanie Prat Eymeric, Secrétaire Fédérale, stephanie.eymeric@fgta-fo.org 06.63.83.59.13